



Rassemblez toutes les pièces, POUR FINALISER VOTRE DOSSIER EN TOUTE SIMPLICITÉ !

VOTRE Chambre Départementale d'Agriculture

vous accompagne dans l'établissement de votre dossier de paiement et vous aide pour cela à mieux rassembler toutes les pièces justificatives pour solder votre dossier FEADER* ●

**Fonds européen agricole pour le développement rural*

Pour plus d'informations,
contactez votre Chambre
Départementale d'Agriculture.



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Rassemblez toutes les pièces, POUR FINALISER VOTRE DOSSIER EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Vous avez obtenu une subvention (aide européenne) pour financer **un projet de modernisation dans votre exploitation***.

Vos travaux sont désormais terminés et vous allez demander le paiement du solde de votre subvention auprès des services **de la Région Bourgogne-Franche-Comté.**

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit, réalisé par la chambre départementale d'agriculture de votre département pour établir votre dossier de demande de paiement!

En effet, pour faciliter cette démarche administrative, recueillir tous les documents nécessaires et garantir la complétude de votre dossier, la Région finance les chambres départementales pour qu'elles vous aident et vous conseillent avant de déposer votre dossier à la Région.

Si vous pensez avoir besoin de cet accompagnement, vous pouvez dès à présent prendre l'attache de **votre chambre départementale d'agriculture.**

* Les mesures concernées pour le PDR Bourgogne :

- 4.1.1** Investissements dans les bâtiments d'élevage
- 4.1.2** Investissement dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable
- 4.1.3** Investissement pour la réalisation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs (projets individuels)



Retrouvez toutes les mesures concernées

* Les mesures concernées pour le PDR Franche-Comté :

- 4.1.A** Aide à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage
- 4.1.B** Aide aux investissements en faveur de la performance énergétique des exploitations agricoles
- 4.1.C** Aide aux investissements en faveur d'alternatives pour la réduction des intrants
- 4.1.D** Aide aux investissements en faveur de la mise en place de productions agricoles peu présentes
- 4.1.E** Aide aux investissements à la réalisation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et de plateformes de réalisation des bouillies.

Les Chambres Départementales d'Agriculture :

Doubs-Territoire de Belfort : 03 81 65 52 52

Haute-Saône : 03 84 77 14 40

Jura : 03 84 35 14 14

Côte d'Or : 03 80 68 66 00

Nièvre : 03 86 93 40 00

Yonne : 03 86 94 22 22

Saône-et-Loire : 03 85 29 55 50

